



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUILLET 2017

**Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 27 juillet 2017 à 20h00, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :**

### **1/Extension de la Salle de la Musique et de la Culture : Approbation de l'Avant-Projet Sommaire et autorisation de déposer un permis de construire.**

**La commune doit mettre aux normes d'accessibilité handicapé les sanitaires de la Salle de la Musique et de la Culture. Le projet consiste à réaliser une extension de la salle afin d'y créer des sanitaires hommes et femmes aux normes ainsi qu'un local pour une future chaufferie, des vestiaires et un bureau.**

**Le projet est estimé à environ 350 000 € HT hors maîtrise d'œuvre. En date du 29 mai 2017 le cabinet d'architecture AEK Architectures a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.**

**Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions, Approuve l'avant-projet sommaire de l'extension de la Salle de la Musique et de la Culture pour la création de sanitaires conformes à la règlement sur l'accessibilité handicapé.**

**Autorise M le Maire à poursuivre les études sur le projet et à déposer un permis de construire**

### **2/Sortie des jeunes de 18 ans à Paris le 15 et 16 juillet : pris en charge des frais**

**La classe des jeunes de 18 ans s'est rendue à Paris pour leur sortie de classe. Par délibération du 3 juillet 2017, la commune avait proposé de prendre en charge une partie des frais du voyage.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de rembourser à M Gabriel MULLER Maire de KILSTETT et Mme Rosita KAISER Adjointe au Maire les frais engagés.**

### **3/ Convention pour la pose de repères de crues avec le Syndicat et de l'Assainissement Alsace-Moselle.**

**Dans le cadre des actions de sensibilisation au risque inondation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du 05/11/2015 le SDEA s'est engagé à prendre en charge, pour le compte de la commune de KILSTETT, la pose de repère(s) de crues sur les principales zones à enjeux du bassin versant de la Zorn avec pour objectif :**

- Le développement de la mémoire des crues et de la culture du risque inondation vis-à-vis de la population, des élus, des collectivités et du secteur privé ;**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la convention entre le SDEA et la commune de KILSTETT pour la pose de repères de crues.**

**Autorise M le Maire à signer la convention**

**4/Association Sportive de Kilstett : subvention pour l'achat de matériel**

L'ASK demande une subvention pour l'achat de matériel sportif pour un montant total d'environ 1 500 €.

Le Conseil Municipal par 15 voix pour et 2 abstentions, DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition du matériel estimé à environ 1 500 € TTC.

**5/Droit de Prémption Urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhéna n'a pas fait usage de son droit de prémption urbain concernant 4 cessions immobilières

**6/Droit de Place : MESSTI 2017 :**

Un grand manège s'est installé pour le MESSTI 2017, il faut fixer un tarif de droit de place pour cette nouvelle attraction qui reste 3 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de fixer le tarif de 250 € pour le manège TAGADA appartenant à Norman GUYOMARD DIT LEDAN

Le Maire

Gabriel MULLER